

II-La non-implication des services utilisateurs des équipements publics

Un grand nombre de difficultés rencontrées en matière de retards et de surcoûts auraient pu être évitées si les maîtres d'ouvrage des équipements publics s'impliquaient dans la réalisation de leurs projets. Cette implication nécessite une présence permanente du maître d'ouvrage à toutes les phases qui jalonnent le processus d'études et de réalisation.

En effet, la maîtrise d'ouvrage déléguée, confiée de fait aux DUC, suppose l'intervention permanente du maître de l'ouvrage dans l'évolution de son projet. Cette intervention est malheureusement, à l'heure actuelle, inexistante. Les services de la DUC font face tous seuls à l'ensemble des contraintes, sans connaître les préoccupations réelles du maître de l'ouvrage. L'absence du maître d'ouvrage et le caractère d'urgence conféré par les autorités à tous les projets se traduisent par :

- *une inscription et une évaluation approximative, généralement sur simple idée de projet,*
- *le lancement d'études d'architecture et d'exécution avant l'acquisition du terrain et donc sans aucune connaissance de la nature géologique du terrain et de l'environnement immédiat du site,*
- *des reprises des études du projet en raison des contraintes de sol dont les caractéristiques n'ont pas été prises comme hypothèses,*
- *l'absence de concurrence dans le choix des partenaires en raison du caractère urgent et des jonctions administratives.*

L'ensemble de ces éléments ne permet pas en effet la réalisation d'un ouvrage dans des conditions normales. En effet, les autorités locales et les secteurs utilisateurs des équipements, devant l'ampleur des problèmes, sont préoccupés essentiellement par l'aspect lancement et réception des ouvrages et n'accordent pas toujours le temps nécessaire à la phase de maturation de projets. Ainsi, en voulant aller très vite, on obtient le résultat inverse et avec des coûts élevés.

III-Problèmes de terrains liés aux instruments d'urbanisme

Pour pallier les insuffisances des instruments d'urbanisme, un programme national de couverture de l'ensemble des communes en plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme a été lancé. Sur 1259 inscriptions, 832 études couvrant 955 communes ont été achevées. L'année 1997 verra l'achèvement et l'approbation de l'ensemble de ces études. Restera ensuite le problème important de la connaissance fine de la nature juridique des terrains qui est, elle, liée à la situation cadastrale de chaque commune.

IV-La maîtrise technique des projets

Les équipements dont la réalisation est suivie par les services déconcentrés du ministère ne présentent généralement pas une grande complexité technique. Ce sont des ouvrages courants, réalisés en procédé traditionnel et parfaitement maîtrisés sur le plan technique. Le déficit dans ce domaine se rencontre dans les projets industriels ou de grands ouvrages d'art.

V-L'insuffisance des crédits et la lenteur dans la procédure de réévaluation

La faiblesse rencontrée en matière de maturation de projets ne permet pas certes d'évaluer correctement les ouvrages lors de leur inscription. Ceci aurait pu être atténué si la procédure d'évaluation était moins lourde et n'obligeait pas les maîtres d'ouvrage à reprendre pratiquement toutes les phases de l'opération d'inscription.